



PRESTATION INTÉGRER LES IMPACTS DE LA NOUVELLE LOI

La loi sur l'obligation d'emploi évolue fortement en 2020.

TH Conseil vous accompagne pour en maîtriser les impacts !



De nombreuses mesures vont venir transformer les modalités d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés pour les employeurs. Parmi celles-ci :

- Suppression de la déclaration par établissement
- Passage de la DOETH dans la DSN
- Comptabilisation des personnes handicapées en fonction de leur temps effectif de travail
- Changement du calcul de l'effectif d'assujettissement
- Modification/réduction des dépenses déductibles
- Disparition des minorations
- Suppression de la prise en compte du chiffre d'affaire auprès des Ésat/EA/TIH dans le taux d'emploi direct (dépense déductible)
- Limitation des accords agréés en nombre et en durée
- Révision de la liste des Ecap (emplois exigeant des conditions d'aptitude particulières)

TH Conseil vous propose des outils et un accompagnement sur mesure :

- ✓ **Formation/information (1/2 journée) consacrée aux impacts de la nouvelle loi** (destinataires : mission handicap, personnes en charge de la DOETH, représentants du personnel...)
- ✓ **Simulation de la contribution sur les prochaines années.** TH Conseil a développé un outil personnalisable permettant d'évaluer l'évolution du montant de la contribution en prenant en compte :
 - Les nouvelles modalités de calcul
 - Le système d'écrêtage de l'augmentation sur 5 ans
 - Des hypothèses variées de modification de la situation (vieillesse de la population, âge moyen de départ à la retraite, flux d'entrées et de sorties de salariés ordinaires et handicapés, nombre de nouvelles déclarations...)
 - L'outil permet la production de résultats complets et d'un support de présentation clair et synthétique permettant une communication adaptée en interne
- ✓ **Accompagnement-conseil** sur la mise en œuvre et le développement d'une politique ambitieuse d'emploi des personnes handicapées